

LYCEE JOFFRE

PUBLICATION DES ACTES ADMINISTRATIFS PRIS EN APPLICATION DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 06.06.2017

Acte n°44 : Le conseil émet un avis favorable pour la séparation des accès et des circulations des deux établissements de la cité scolaire Joffre.

Acte n°45 : Le conseil émet un avis favorable pour l'attribution de logements de fonctions :

- Par nécessité absolue de service à Stéphanie Barres, proviseur-adjointe, en remplacement de Pierre-Yves Petit, logement F4 de 106 m2.
- Par nécessité absolue de service à Michaël Hutin, attaché d'intendance, en remplacement de Géraldine Carayon, logement F4 de 96 m2.
- Par convention d'occupation précaire à Mourad Maazouf, agent territorial électricien, logement F3 de 90m2, vacant (dérogation en cours de Frédéric Navarro).

Acte n°46 : Le conseil autorise le chef d'établissement à signer des conventions de stages de découverte en milieu professionnel.

Acte n°47 : Le conseil arrête les nouveaux tarifs de location du gymnase, des salles de sport et de la piscine à compter du 1^{er} septembre 2017.

Acte n°48 : Le conseil adopte le règlement intérieur de l'internat.

Acte n°49 : Le conseil autorise la sortie d'inventaire d'un véhicule hors d'usage.

Acte n°50 : Le conseil arrête le tarif de la caution de mise à disposition de clefs : 20 € à compter de la rentrée de septembre 2017.

Acte n°51 : Le conseil adopte le règlement intérieur général du lycée Joffre.

Les originaux de ces actes peuvent être consultés à l'intendance du lycée Joffre.

Publication du 15 juin 2017 au 16 août 2017.

Le Proviseur

Catherine GWIZDZIEL